



ACT'SUD

SCP ABEILLE - GASCOIN - MUSSO
Huissiers de Justice associés
4, rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE

www.actsud.fr

contact@actsud-huissiers.fr

04 91 53 70 07

REÇU LE
21 FEV. 2022
CABINET ROUSSEL-CABAYE

SA BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS représenté
par son Président en exercice
76-78, Avenue de France
75013 PARIS

MARSEILLE, le 18 Février 2022

Référence Etude :
99 21 11 3577 / 7700

Affaire: SA BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS c/



Paiement par Virement
FR 76 1460 7002 2600
2626 0910 468
BIC : CCBPFRPPMAR

FACTURE DE FRAIS & HONORAIRES
Facture N° R22002091
(Décret n°2016-230 du 26/02/2016)
Date échéance :



Paiement en Ligne
www.actsud.fr

Monsieur le Directeur,

LES FRAIS DE CE DOSSIER SONT LES SUIVANTS :

Date	Libellé	Débours	H.T.	T.V.A.	T.T.C
09/12/2021	DEBOURS SERRURIER	60,00			60,00
09/12/2021	PVD		424,67	84,93	509,60
09/12/2021	DEBOURS AU DEBITEUR	6,60			6,60
09/12/2021	DEBOURS AU DEBITEUR	6,60			6,60
	TOTAUX	73,20	424,67	84,93	582,80

MONTANT TOTAL DES FRAIS	582,80
SOLDE A MON CREDIT en Euros, dont règlement à vos bons soins	582,80

TVA à 20,0 : 84,93

Rappel Art L.441-6 du Code de Commerce

"Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)".

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Etude ouverte de 9 Heures à 12 Heures et de 14 Heures à 17 Heures.

Siret 33291916600030 - N° de TVA : FR17332919166

Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté vous pouvez obtenir communication auprès de notre étude des informations vous concernant et le cas échéant en demandant la modification n° de déclaration : CIL 8012542.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'étude. Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.

La présente facture est payable le 02/07/2020 Loi n°92-1442 du 31 décembre 1992 : La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice, qui ne seraient pas réglées à la bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art.D. 441-5 du Code de Commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce).

SCP P. ABEILLE R. GASCOIN M. MUSSO

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

4, rue Stanislas Torrents

13006 MARSEILLE

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF ET DE SUPERFICIE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE JEUDI NEUF DÉCEMBRE

À LA DEMANDE DE :

La SA BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS représenté par son Président en exercice immatriculée au RCS de Paris sous le n° 552002313, dont le siège est domicilié 76-78, Avenue de France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Frank MAISANT.

Ayant comme Avocat postulant Maître Hubert ROUSSEL.

Agissant en vertu d'un acte notarié en forme exécutoire dressé par Maître CARBONNAUX, Notaire associé à Dammartin en Goele, en date du 31/08/2006, et d'un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 23 novembre 2021 nous autorisant à réaliser le procès-verbal descriptif et de superficie des biens appartenant à

C'est pourquoi, déférant à cette demande,

Nous, Philippe ABEILLE, Huissier de Justice associé au sein de la SCP P.ABEILLE R.GASCOIN M.MUSSO, Huissiers de Justice Associés à la Résidence de MARSEILLE, y demeurant et exerçant 4 rue Stanislas Torrents – 13006 MARSEILLE,

Nous sommes transportés ce jour au devant de la traverse de la Pinède et Impasse Davin, 13015 Marseille, Résidence Cap Pinède, où étant en présence de Ferrurier, expert de la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES témoins, nous avons procédé aux constatations suivantes :

Désignation dans l'acte :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13015), Traverse de la Pinède et Impasse Davin,

Cadastré section 899 L :

- Numéro 142, pour une contenance de 39 centiares
 - Numéro 143, pour une contenance de 82 ares et 16 centiares
- Soit ensemble une contenance de 82 ares et 55 centiares

- Lot numéro 82 :

Un appartement de type 3 situé au premier étage du bâtiment 2, portant le numéro 215 sur le plan, composé d'un hall, d'un séjour avec coin cuisine, d'un dégagement, d'un water-closet, d'une salle de bains, de deux chambres, d'une terrasse,

Et les 222/10.000èmes des parties communes générales.

Et les 539/10.000èmes des charges spéciales du bâtiment 2.

Et les 643/10.000èmes des charges spéciales de l'ascenseur 2.

- Lot numéro 40 :

Un box double au sous-sol des bâtiments 1 et 2, portant le numéro 14 sur le plan,

Et les 52/10.000èmes des parties communes générales.

Et les 373/10.000èmes des charges spéciales de l'entrée garage.

Et les 53/10.000èmes des charges spéciales de l'ascenseur 1.

Et les 53/10.000èmes des charges spéciales de l'ascenseur 2.

Description :

Sur place, Résidence Cap Pinède, bâtiment B2, 1^{er} étage, appartement numéro 215 nous rencontrons locataire, à qui nous déclinons nos nom, qualité et objet de notre mission, qu'elle accepte, nous ouvre et nous précède en tous lieux.

Elle nous présente être locataire avec son mari pour un loyer mensuel de 705€ charges comprises, payé à l'agence Nexity.

Le logement comprend : une entrée, un séjour/cuisine, un dégagement, deux chambres, des WC et une salle de bains.

Entrée avec placard :

L'on y accède par une porte palière à un battant.

Le sol est recouvert de carrelage, les murs et le plafond de peinture.

Elle mesure 3,83m².

Elle est équipée d'un placard.

Séjour / Cuisine :

L'on y accède de l'entrée sus-décrite par une ouverture face sans porte ni huisserie.

Le sol est recouvert de carrelage, les murs et le plafond de peinture.

Il mesure 20,3m².

Il est équipé d'un plan de travail, avec évier, placards bas et suspendus, et d'un convecteur.

Il est éclairé par une baie vitrée avec volet roulant sur balcon/terrasse.

Dégagement :

L'on y accède du séjour / cuisine sus-décrit par une porte sur notre droite.

Le sol est recouvert de carrelage, les murs et le plafond de peinture.

Il mesure 3,11m².

Chambre 1 avec placard :

L'on y accède du dégagement sus-décrit par une première porte sur notre gauche.

Le sol est recouvert de carrelage, les murs et le plafond de peinture.

Elle mesure 10,07m².

Elle est éclairée par une porte-fenêtre avec volet roulant sur balcon/terrasse et est équipée d'un placard et chauffée par un convecteur.

Chambre 2 :

L'on y accède du dégagement sus-décrit par une porte face.

Le sol est recouvert de carrelage, les murs et le plafond de peinture.

Elle mesure 10,98m².

Elle est éclairée par une fenêtre avec volet roulant.

Elle est équipée d'un convecteur et d'un placard.

WC :

L'on y accède du dégagement sus-décrit par une première porte sur notre droite.

Le sol est recouvert de carrelage, les murs et le plafond de peinture.

Ils mesurent mesure 1,45m².

Ils sont équipés de WC avec cuvette et effet d'eau.

Salle de bains :

L'on y accède du dégagement sus-décrit par une deuxième porte sur notre droite.

Le sol est recouvert de carrelage, les murs de carrelage et de peinture et le plafond de peinture.

Elle mesure 3,07m².

Elle est équipée d'une baignoire et d'un lavabo.

Le syndic de la copropriété est l'agence de la Comtesse, 53 avenue du Prado, 13006 Marseille.

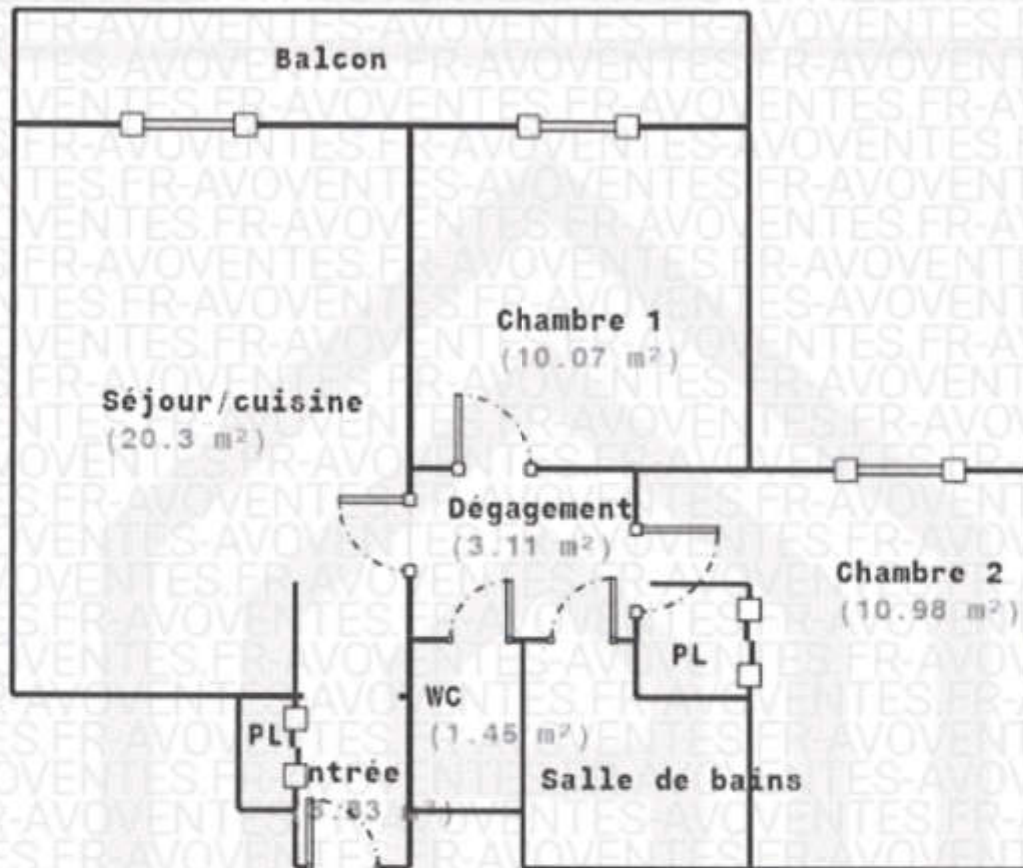
Durant nos opérations, expert de la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES, diligente sa mission.

L'appartement est à l'état d'usage et est occupé par et sa famille.

De l'appartement dépend un box double portant le numéro 14.

Et à la même requête et élection de domicile que dessus, nous dressons le présent procès-verbal de superficie en application de l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965, du décret n°97-532 du 23 mai 1997, à savoir :

CROQUIS DE LA LOCALISATION :



DESCRIPTION DU BIEN :

Parties de l'immeuble bâtis visités	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
1er étage - Entrée	3.83	3.83	
1er étage - Séjour/cuisine	20.3	20.3	
1er étage - Dégagement	3.11	3.11	
1er étage - Chambre 1	10.07	10.07	
1er étage - Chambre 2	10.98	10.98	
1er étage - Salle de bains	3.07	3.07	
1er étage - WC	1.45	1.45	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 52.81 m² (cinquante-deux mètres carrés quatre-vingt-un)

Surface au sol totale: 52.81 m² (cinquante-deux mètres carrés quatre-vingt-un)

Ces constatations faites, nous nous sommes retirés, avant de dresser le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Nous annexons au présent 23 photographies sur planches visées de mon sceau et de ma signature.

COUT DU PRESENT ACTE :

Droit Fixe (A.444-3)	417,00 €
S.C.T. (A.444-48)	7,67 €
TOTAL H.T	424,67 €
T.V.A	84,93 €
TOTAL T.T.C.	509,60 €

Référence Etude :
99 21 11 3577 / LH / 0001





Photo 01



Photo 02



Photo 03



Photo 04



Photo 05



Photo 06





Photo 07



Photo 08



Photo 09



Photo 10



Photo 11



Photo 12





Photo 13



Photo 14



Photo 15



Photo 16



Photo 17



Photo 18



Photo 19



Photo 20



Photo 21



Photo 22



Photo 23